

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FARNAY
Place des Combattants
Tel 04 77 73 53 46**

Séance du 20 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 20 octobre à 19 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de Farnay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de son Maire, M. BARRIER

Date de convocation du Conseil Municipal : 13/10/2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : BARRIER JA, BOULHOL M, GUICHARD P CHARRE Y, CARCELES P, BACHER M, CHOMIENNE B, MARAS L, D'AVERSA, LA MELA P, BONNARD R, COTTANCIN B, ALMERTO A

Excusés avec pouvoirs : VIALARD JL (pouvoir à BOULHOL M)

Absents : FONT F

Procurations : 1

Nombre de conseiller ayant voté par procuration : 1

Nombre de conseillers votants : 14

Secrétaire de Séance : D'AVERSA M

Délibération N° 068-2022

Objet : - Construction de la Loge du Trève : avenant N° 2 Lot ascenseur EPMP

Dans le cadre des modifications de la hauteur d'élévation préconisée par le bureau de contrôle, l'entreprise ARATAL Attractive Mobility va devoir réaliser des travaux supplémentaires qui s'élèvent à 1 250 € H.T. soit 1 318.75 € TTC.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal **à l'unanimité**

- Approuve l'avenant N°2 au lot Ascenseur EPMP d'un montant H.T. de 1 250 € soit 1 318.75 € TTC
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget communal 2022
- Autorise Mr le Maire à signer les pièces nécessaires à venir

La secrétaire
Monique D'AVERSA



Certifiée conforme

Farnay, le 21 octobre 2022

Le Maire

Jean-Alain BARRIER



Publié sur le site de la commune
le 26/10/2022 par Béatrice GOUY Secrétaire générale